

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2016-03-03 du 10 mars 2016 relative à la demande de remise gracieuse formée par le centre hospitalier Édouard-Toulouse à Marseille

NOR : AFSX1630339X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 12 et 22;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 193;

Vu la délibération n° 2014-10-2 du 16 octobre 2014 relative aux modalités d'examen des demandes de rectification d'erreur de liquidation et de remise gracieuse formées par les employeurs publics ainsi que des admissions en non-valeur en matière de contributions;

Vu la demande du centre hospitalier Édouard-Toulouse à Marseille du 4 novembre 2010;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. Il est accordé au centre hospitalier Édouard-Toulouse une remise gracieuse d'un montant de deux cent cinquante-neuf mille trois cent huit euros (259 308,00 €) portant sur la contribution due au FIPHFP au titre de l'exercice 2011.

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2016-03-03 du 10 mars 2016 relative à la demande de remise gracieuse formée par le centre hospitalier Édouard-Toulouse à Marseille.

Nombre de présents au moment de la délibération : 14 (+ 1 pouvoir).

Votants : 15.

Abstentions : 0.

Nombre de voix « Pour » : 15.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 10 mars 2016.

Le président,
A. MONTANÉ

Le directeur,
M. DESJARDINS